



Attestation de rejet de Carsat qui conditionne droit chomage

Par **Loureglou**, le **20/10/2015** à **09:36**

Bonjour,
Je travaille sur des chantiers, et ayant depuis longtemps dépassé 60 ans (27/02/51) je désire savoir le contenu de l'attestation de la caisse de retraite qui m'est demandée par pole emploi pour avoir droit au chômage entre deux activités; je viens de terminer en Juillet pour l'ingénierie d'EDF, et j'avais déjà fait une demande de prise en compte de mon inactivité vers Pole Emploi en 2013 lors d'un précédent intervalle entre deux activités. Est-ce que c'est le fait de dépasser les 60 ans? Je n'ai pas la totalité des trimestres à ce jour qui me donneraient une retraite à taux plein, chose qui devrait changer en Mars 2016, date à laquelle j'aurais dépassé 65 ans.
Dois-je contacter ma caisse de retraite afin d'obtenir ce justificatif et au vu de ma situation, quelle sera la réponse qui me sera apportée?
Je vous en remercie par avance
Yves Pelvillain.

Par **moisse**, le **20/10/2015** à **10:39**

En fait l'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi cesse dès qu'il est possible de liquider la pension de retraite.
Pole-emploi pourrait accepter de vous verser cette allocation si vous adressez une attestation de la CARSAT comportant une indication de calcul pour une retraite à taux partiel.
En effet vous avez dépassé l'âge légal de la retraite compte tenu de votre date de naissance.

Par **Loureglou**, le **20/10/2015** à **13:24**

Bonjour,
Merci pour votre info, je vais contacter CARSAT afin d'obtenir ce document.
Mes sincères salutations.